



Pau, le 12 février 2024

Le CSE unanime contre le « choc des savoirs » !

Le Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) examinait ce 8 février les textes dits « Choc des savoirs ». Les organisations syndicales FSU, UNSA éducation, FnecFP-FO, Sgen-CFDT et FEP-CFDT, CGT'éduc'ation, SUD éducation et la FCPE se sont unanimement exprimées contre ces mesures. Elles organiseront dès la rentrée les groupes de niveau dès la Sixième, font la promotion du redoublement en contradiction avec les consensus scientifiques, et viseront le contrôle des pratiques enseignantes par le biais de la labellisation des manuels. L'arrêté sur la nouvelle organisation du collège a été rejeté à l'unanimité du CSE avec 67 voix Contre, 1 Abstention et aucune voix Pour. Celui sur les SEGPA a aussi bénéficié d'un vote unanime Contre, montrant ainsi une opposition extrêmement majoritaire. La classe de prépa-Secondaire pour les élèves recalés au DNB a aussi été contestée très fortement (46 voix Contre et 3 Pour). Les représentant·es de la ministre s'entêtent à justifier ces évolutions que les membres du CSE rejettent quasi unanimement. Le ministère a même méthodiquement repoussé tous les amendements qui auraient permis de limiter les conséquences néfastes pour les élèves du « choc des savoirs ». Ce CSE fait état d'une situation de blocage terrible : le ministère reste droit dans ses bottes et passe en force. **Le SNES-FSU et la FSU porteront dans les tout prochains jours à la nouvelle ministre leurs demandes d'abandon sans condition du « choc des savoirs ». Il est plus que temps de stopper cette machinerie infernale pour éviter un chaos à la rentrée et redonner à l'école publique toute son ambition émancipatrice pour l'ensemble des élèves !**

N'oubliez pas de signer la pétition grâce au lien suivant :

<https://www.snes.edu/agissons/non-au-choc-des-savoirs-signez-la-petition/>

Nouvelle ministre, la quatrième en huit mois...

A l'occasion de la publication de la liste complémentaire gouvernementale, l'action d'Amélie Oudéa-Castéra est recentrée sur un portefeuille plus restreint, celui qui était le sien depuis 2022 : les sports et les jeux olympiques et paralympiques. Après quatre semaines de mépris et de dénigrement, sous la pression des organisations syndicales et alors que le fossé n'a cessé de se creuser entre les personnels et la ministre, Emmanuel Macron consent enfin à nommer une ministre de plein exercice sur le périmètre de l'Éducation nationale. Nicole Belloubet arrive rue de Grenelle alors que l'Éducation nationale traverse une crise profonde : difficultés de recrutement, augmentation des démissions, perte de sens du métier... Les mesures du « choc des savoirs » sont rejetées par une bonne partie de la profession. Si la première décision de Nicole Belloubet est de publier ce texte alors qu'il n'a reçu aucune voix en sa faveur, cela sonnerait comme une provocation !

Motion CDFD de février 2024

Les membres du CDFD 64, réunis lundi 12 février à PAU, se félicitent de la mobilisation des personnels enregistrée les 1er et 6 février dernier. L'importance de ces mobilisations témoigne d'une colère particulièrement vive parmi nos collègues, colère nourrie par des années de déclasserement salarial et de détérioration délibérée du service public d'éducation, que les propos sidérants de Mme Oudéa-Castéra ont rendus désormais tout simplement intolérables. Le ras-le-bol est à son comble, le projet de démantèlement à venir du collège unique, faisant suite à la mise en œuvre de parcoursup et aux réformes de la voie professionnelle, ne laissent plus le moindre doute sur le projet du pouvoir pour l'école publique : laisser subsister un service minimum d'éducation pour les milieux populaires tout en incitant les élites à développer l'entre-soi dans des établissements privés, dont certains diffusent en outre des valeurs hautement dangereuses pour l'avenir de notre démocratie.

Les annonces réitérées de réforme de la Fonction publique et de rémunération au « mérite » des agents publics portent en elles la fin programmée du statut de fonctionnaire. Nous devons nous opposer de toutes nos forces à l'agenda du président Macron, dont l'isolement croissant sur la scène politique ne va que renforcer la détermination à détruire méthodiquement les piliers de notre état social.

Fort.es de ce constat, les membres du CDFD de la FSU 64 appellent la FSU à proposer aux intersyndicales éducation et fonction publique un calendrier de mobilisation dans la durée, incluant des actions locales au cours des prochaines semaines, en fonction des prochaines vacances scolaires, puis 3 jours de grève en mars (18 au 20 mars) suivie d'une semaine complète de grève en mai et d'une menace de blocage des centres d'examen si nos revendications n'étaient pas entendues.

Congrès national :

adoption du rapport d'activité et financier national

Nous vous rappelons que vous êtes invité·e à vous connecter sur votre espace adhérent·e afin de participer aux votes sur le rapport d'activité national 2021/2023 et le rapport financier national 2019/2022.

Votes ouverts du 26/01/2024 et jusqu'à demain, 13/02/2024 !

Mobilisation pour un cessez le feu immédiat sur GAZA

Déjà 30 000 morts dans l'indifférence des grandes puissances occidentales, alors que le gouvernement israélien projette désormais l'attaque du sud de la bande de Gaza (où survivent plus d'un million de civils). Exigeons le cessez-le-feu immédiat, rassemblons-nous le plus nombreux-ses possible le **17 février prochain** :

- à **PAU** (15H devant la préfecture)
- à **BAYONNE** (11h devant la Sous-préfecture).

Sécurité sociale : non au doublement des franchises et aux participations forfaitaires aux frais de santé !

Les organisations de retraités ont pris connaissance du discours de politique générale du Premier Gabriel Attal qui confirme le **doublement du montant des franchises et participations forfaitaires restant à charge des assurés sociaux sur les actes médicaux, les médicaments prescrits, les actes de biologie et de radiologie, les actes paramédicaux et les transports sanitaires**. Cette décision alourdit le reste à charge pesant sur les personnes retraitées de 800 millions d'euros. En outre, le plafonnement annuel à 50 euros de la franchise, jusqu'alors applicable pour l'ensemble des assurés sociaux assujettis à la franchise, ne subsisterait que pour les assurés sociaux en affection de longue durée (ALD). Plus aucun plafond annuel aux franchises médicales ne serait prévu pour les autres assurés. Outre le fait qu'elles culpabilisent les assurés, ces mesures s'ajoutent à une série d'augmentations, qui pèsent lourdement sur le pouvoir d'achat des ménages et font craindre une **augmentation du renoncement aux soins pour les assurés les plus modestes, en particulier les retraités** :

- Hausse des cotisations de complémentaires santé pour 2024 à la suite notamment des **transferts de charges de l'assurance maladie obligatoire vers l'assurance maladie complémentaire** et du déploiement de la réforme du 100 % santé, particulièrement inégalitaire et onéreuse.
- **Tendance à l'augmentation des dépassements d'honoraires à la charge des assurés sociaux** et crainte d'une hausse du reste à charge pour les ménages, notamment pour les soins dentaires.
- Disparités en matière de reste à charge à l'échelle du territoire en particulier en fonction de l'âge.

Les organisations de retraités exigent donc le **retrait des trois projets de décrets** visant à définir les modalités de fixation du montant des franchises, à l'instar de la majorité du Conseil de la CNAM réuni le 1^{er} février.